

**DÉLIBÉRATION ET RADICALISATION DE LA GESTION DÉMOCRATIQUE DE LA SOCIÉTÉ
CHEZ JÜRGEN HABERMAS****DOSSO Faloukou**

Maître de Conférences

Enseignant-Chercheur

Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

Département de Philosophie

faloukou@hotmail.com**Résumé**

La délibération est une révolution dans la radicalisation de la gestion démocratique de la société et la volonté des hommes à se civiliser communicationnellement. Elle permet à la société de se donner les moyens délibératifs de son humanisation, en procédant ainsi à sa construction rationnelle. Du coup, la délibération vient légitimer les actions humaines en balisant l'égoïsme et la violence par la promotion de l'intelligence politique. Il s'agit de participer rationnellement à la gestion de la société sur la base délibérative en radicalisant les prises de décision. Il est impératif de légitimer les décisions du citoyen, la souveraineté de l'espace public pour mieux gérer la société.

Mots clés: Démocratie Délibérative, Discussion, Espace Public, Radicalisation, Souveraineté

Abstract:

Deliberation is a revolution in the radicalization of the democratic management of society and the will of men to civilize themselves communicationally. It allows society to give itself the deliberative means of its humanization, thus proceeding to its rational construction. As a result, deliberation legitimizes human actions by marking out selfishness and violence through the promotion of political intelligence. It is about participating rationally in the management of society on a deliberative basis by radicalizing decision-making. It is imperative to legitimize the decisions of the citizen, the sovereignty of the public space to better manage society.

Keywords: Deliberative Democracy, Discussion, Public Space, Radicalization, Sovereignty

Introduction

La révolution démocratique habermassienne dans la gestion de la société vient épouser la pensée de M. Duverger (1961, p. 14) qui stipule que « le but profond de la démocratie est d'assurer à chaque homme une liberté aussi grande que possible dans la vie en communauté » où il faut « établir l'édifice gouvernemental sur des bases rationnelles ». Ainsi, la gestion démocratique de la société doit se faire sur des bases communicationnellement rationnelles oscillant entre délibération et radicalité. Cela sous-entend que la démocratie « n'est pas d'ordre pratique naturel, un système qui s'imposerait naturellement aux hommes. Elle est, pour utiliser une métaphore architecturale, le produit d'une entreprise en construction » (L. M. Poamé, 2000, p. 55-88). En effet, la démocratie se construit. La gestion démocratique de la société ne peut qu'être la voie de libération véritable de l'espèce humaine.

À vrai dire, l'implémentation de la démocratie dans la gestion de la société est loin d'être une utopie chez Habermas puisque « le recours à l'utopie est devenu l'impératif prioritaire de la lutte pour l'émancipation » (G. Raullet, 1976, p. 28). La lutte pour l'émancipation se constitue en un impératif prioritaire qui détermine le "topo". Sans doute, « la compétence communicationnelle de Habermas est l'utopie d'une communication non déformée qui permettrait une reconnaissance mutuelles des interlocuteurs » (S. Roman, 2015, p. 78). Cette gestion utopique de la société doit permettre une « lutte possible contre l'idéologie » (S. Roman, 2015, p. 78).

Ce qui importe, c'est la nécessité de baliser l'égoïsme et la violence en vulgarisant l'intelligence politique, « l'opération de l'esprit par laquelle les faits de l'expérience sensible sont interprétés, réglés, organisés » (M. Abensour, 2004, p. 57). C'est dans l'optique que la délibération intègre la radicalisation de la gestion démocratique de la société, l'opération de l'esprit de Habermas en vue d'interpréter, de régler et d'organiser résolument la société que va se poser le problème de la pacification de la société dans une période où les hommes semblent s'engager sur une voie de développement à reculons. L'implémentation de la délibération n'est-elle pas ce qui manque à la société en vue de sa réelle effectuation ? Que peut apporter la délibération dans la radicalisation de la gestion démocratique de la société ?

La radicalisation de la gestion démocratique de la société est une option à vulgariser en vue de mieux cerner l'individu et canaliser les appétits hégémoniques de toute civilisation. En saisissant la conception habermassienne de la gestion démocratique de la société qui intègre la délibération, notre préoccupation est de montrer comment parvenir à révolutionner sa gestion. Sans doute est-ce dans les interstices de la délibération que l'on parviendra à se faire une idée précise de l'originalité de la pensée de Habermas (1). Il faut concilier « égalité, liberté, unité et pluralité, droit de la majorité et droit de la minorité » (J. Habermas, 2018, p. 476) dans la gestion démocratique de la société (2). Il est donc bon d'opter pour une société communicationnellement pacifiée (3).

1. De la délibération en question dans la gestion démocratique de la société

La saisie de la délibération qui alimente la faisabilité de la pensée de Habermas, doit nous permettre, dans cette analyse, de mieux cerner son usage en vue d'éviter tout quiproquo. Il s'agit de faire usage du mot dans son contexte et de démontrer la pertinence de sa présence dans la dynamique de la pensée de Habermas. Bien que « les opposants d'Habermas rejettent largement ses idées politiques comme irréalistes et issues du moralisme gratuit d'un penseur qui refuse de conjuguer clairement les idées et la réalité » (B. Melkevik, 2010, p. 28), sa pensée est toujours indispensable pour asseoir une gestion optimale de la société qui a besoin d'une bonne dose de

moralité, de promotion des valeurs. Qu'est-ce que la délibération chez Habermas ? Comment faut-il comprendre la radicalisation de la gestion démocratique de la société chez Jürgen Habermas ?

Du latin *deliberatio*, la délibération est de l'ordre des "actions de délibérer avec d'autres personnes". Elle peut être perçue comme un examen conscient et réfléchi dans une ferme logique interactionnelle entre les citoyens avant de prendre une décision consensuelle. « Même si l'on rejette la conception d'un tournant délibératif de la démocratie, il convient de s'arrêter sur ce qu'il peut y avoir d'intéressant dans le réaménagement de l'idée de délibération, en particulier à travers la notion d'espace public élaborée par Habermas » (Y. C. Zarka, 2012, p. 44). En effet, la délibération a sa raison d'être dans la formation de l'espace public tant sur le plan national de chaque pays de l'Europe qu'en Europe en tant qu'entité unique pour faire exister et fonctionner le monde libre (Europe occidentale). La désignation de l'Europe va répondre à la volonté de penser l'Europe et de la faire rejaillir sur le reste du monde comme un repère et/ou repaire à suivre

Avec Jürgen Habermas, il faut être du côté de la conception républicaine de définition du rôle du citoyen et du droit afin de permettre à chacun de s'exprimer. « La délibération se fait au moyen d'un échange de vues sur la base d'une bonne foi – y compris l'exposé, par les participants, de la façon dont ils comprennent eux-mêmes leurs intérêts vitaux respectifs –, où le scrutin, si l'on y procède, représente la confrontation des jugements » (J. Habermas, 2003, p. 265). C'est sur la base de la bonne foi que chaque citoyen s'exprime et exprime ses droits dans le sens de la préservation de ses intérêts vitaux respectifs. « La délibération a pour fonction la formation d'une opinion claire des citoyens directement engagés dans les débats sur les grands choix politiques et institutionnels » (Y. C. Zarka, 2012, p. 44). Avec la délibération, la société, dans sa réelle volonté de démocratisation et de gestion démocratique, doit inexorablement passer à sa formation. C'est dans une atmosphère de clairvoyance et de lucidité que les citoyens s'engagent dans les débats politiques et institutionnels.

Si « démocratie est synonyme d'auto-organisation politique de la société » (J. Habermas, 2003, p. 268), la délibération se charge de maintenir le "sens radical-démocratique de la société". En étant dans le modèle républicain de démocratisation, l'on peut retenir que « le sens radical-démocratique d'une auto-organisation de la société par des citoyens unis dans la communication, et qu'il ne réduit pas les desseins collectifs simplement à des tractations (deal) entre intérêts privés opposés » (J. Habermas, 2003, p. 265). La délibération devient l'espace public d'examen des décisions à prendre sur la base de la préservation de la volonté commune, de l'entente éthique. Il s'agit d'établir les conditions de la rationalisation de la gestion démocratique de la vie sociale des hommes en ne favorisant que « des formes de communication au moyen desquelles une volonté commune se forme, non seulement par l'entente éthique sur l'identité collective, mais encore, tout à la fois, par la péréquation des intérêts et le compromis, par un choix, rationnel en termes de finalité, des moyens appropriés, par la justification morale, et par un examen de la cohérence juridique » (J. Habermas, 2003, p. 266). La communication favorise la formation de la volonté commune sans omettre l'entente éthique sur l'identité éthique. C'est donc la communication qui permettra de générer des résultats raisonnables sous l'inspiration de la délibération.

Bien qu'elle soit péjorativement étiquetée, « on peut néanmoins dire que la délibération peut être un instrument important pour éclairer l'opinion » (Y. C. Zarka, 2012, p. 45). Pour une gestion optimale de la société, il est bon que son opinion soit éclairée, formée afin de pouvoir exposer ses points de vue dans l'impérieuse quête de son bien-être. C'est dans cette optique qu'il faut s'appuyer résolument « sur les conditions de la communication dans lesquelles on peut supposer que le processus politique aura des chances de générer des résultats raisonnables parce qu'il s'effectuera

alors, dans toute son étendue, sur un mode délibératif » (J. Habermas, 2003, p. 267). Il ressort que la délibération joue un rôle majeur dans la promotion d'une rationalité procédurale dans le processus de gestion démocratique de la société. « Comme l'intelligence humaine est indivisible, les orientations axiologiques sont mises à l'épreuve de la même manière que les convictions empiriques » (J. Habermas, 2002, p. 230). La délibération va permettre à l'intelligence humaine d'osciller communicationnellement entre orientations axiologiques et convictions empiriques. En faisant preuve de réalisme, les hommes pourront faire reculer l'égoïsme et baliser les limites de la violence. N'est-il pas nécessaire d'aller à la radicalisation de la gestion de la société pour aider la société actuelle à sortir des griffes de la guerre et de la promotion de la guerre ?

2. À l'ère de la radicalisation de la gestion démocratique de la société

Habermas s'engage en faveur de la radicalisation de la gestion démocratique de la société en mettant résolument la démocratie au travail. C'est pourquoi, il va l'intégrer aux « formes institutionnelles garanties d'une communication universelle et publique qui est consacrée à la question pratique de savoir comment les hommes peuvent et veulent vivre ensemble dans le cadre des conditions objectives déterminées par le pouvoir immensément accru dont ils disposent sur les choses » (J. Habermas, 1973, p. 88). En ayant le pouvoir de disposer des choses, il revient aux hommes de créer les conditions garantissant la communication universelle et publique dans une logique constitutionnelle d'un vivre-ensemble en vue de profiter du pouvoir accru sur la nature, sur les choses. Il faut établir les balises communicationnellement publiques et universelles qui créent les conditions objectives du vivre-ensemble en Cité. La radicalisation de la gestion démocratique entre dans un « état politique gouverné par une légitimité dont le principe consiste dans la formation discursive de la volonté » (J.-M. Ferry, 1987, p. 368).

Avec Habermas, la gestion démocratique de la société se constitue en une arène garantissant universellement et rationnellement l'expression du pouvoir politique des hommes à intégrer le consensus des citoyens engagés dans des actions et des négociations. Il est demandé aux citoyens de faire rationnellement usage de cet immense pouvoir de disposer techniquement des choses et "communicationnellement" d'eux-mêmes. L'on verse dans « l'auto-organisation politique de la société » (J. Habermas, 2003, p. 268) où la participation devient la clé de voûte de gestion démocratique, permettant aux institutions républicaines d'être porteuses d'un puissant potentiel démocratique. Il faut s'appuyer sur la communication afin de générer des résultats raisonnables sous l'inspiration de la délibération.

La spécificité de la communication réside dans son caractère cumulatif, sa réelle volonté à gérer démocratiquement la société. Elle s'approprie sa propre éthique et se déploie en discussion pour rétablir le consensus. La discussion devient donc la « forme de communication caractérisée par l'argumentation, dans laquelle les prétentions à la validité devenues problématiques sont thématiques et examinées du point de vue de leur justification » (J. Habermas, 1987, p. 279). La discussion, niveau réflexif de la communication, devient l'impérieuse quête de l'entente, du consensus, le "tribunal" coopératif de quête du consensus. La discussion est l'aspect dynamique de l'agir communicationnel résidant dans les fondements éthiques et juridico-démocratiques du principe de la discussion qui se charge de régler les discussions normatives ou de les rendre normatives. C'est éthiquement que le principe de la discussion s'engage dans la théorie de la discussion qui commencera par une éthique de la discussion. C'est ainsi que l'éthique de la discussion, procédurale, déontologique et cognitive, va radicaliser la gestion démocratique de la société.

D'abord, il s'agit de parvenir à l'entente où la discussion, argumentée et égalitaire, aboutit à la mise en place des normes communes et justes soutenues par un esprit critique et loyal. Il importe de suivre sa méthode « pour parvenir à une entente » (L. M. Poamé, 2001, p. 409-412). Ce ne sont que les procédures et les prérequis communicationnels qui nourrissent le processus démocratique de formation de l'opinion et de la volonté commune en fonctionnant comme des écluses permettant la rationalisation discursive des décisions administratives. « La constitution se voit (...) investie d'un projet procédural visant à établir les formes de communication qui, en fonction des circonstances, doivent permettre aux citoyens de faire un « usage public de la raison », selon les mots de John Rawls, et d'établir un équilibre entre leurs intérêts » (J. Habermas, 2003, p. 40-57). Ensuite, la radicalisation de la gestion démocratique de la société se rattache à la connaissance objective de la validité des prescriptions du devoir et aux conditions de la justesse normative. Enfin, il faut permettre aux questions pratiques d'être « susceptibles de vérité » (J. Habermas, 1978). Il faut donner aux énoncés moraux la valeur de vérité analogue à celle d'un savoir objectif.

L'objectif de la radicalisation de la gestion démocratique de la société va résider dans le bien-être des citoyens et est favorable à l'établissement des balises délimitant les dérives sur la voie de son expression, l'étape suprême de la participation des hommes aux affaires publiques. Il pose le problème de sa légitimité démocratique comme si la démocratie délibérative se radicalise pour répondre aux exigences des normes de sa démocratisation.

À l'ère de la radicalisation de la gestion démocratique de la société, « les hommes ne peuvent devenir ensemble acteurs de leur propre histoire qu'en passant par le médium fragile de la parole publique » (S. Haber, 2001, p. 37). Il faut exiger un cadre d'expression en étant son principe de légitimité. C'est dans ce cadre que Habermas l'attribue à l'espace public. Il ressort que la conception habermassienne de "*la parole publique*", sous-entendue l'espace public, n'est pas à première vue la forme apaisée et bienveillante de rapports interpersonnels. Il faut donner aux hommes les moyens de devenir des acteurs conscients, déterminés agissant rationnellement dans leur processus d'historicisation-démocratisation. « Habermas appelle « espace public », le lieu où les interprétations et les aspirations en question se manifestent et acquièrent consistance aux yeux de chacun, s'interpénètrent, entrent en synergie ou en conflit » (S. Haber, 2001, p. 32). L'espace public devient le lieu d'interaction, d'interconnexion des citoyens qui se soucient de maintenir un consensus dans leurs propos et aspirations. Il est important de promouvoir les voies et moyens de permettre aux interprétations et aux aspirations des citoyens d'entrer en synergie ou en conflit pour aller résolument à la dynamisation de la société.

L'espace public institue un processus démocratique qui garantit la participation politique des citoyens et la protection juridique de la sphère privée en donnant à l'État les moyens de sa légitimation-légitimité. C'est ainsi que le complexe constitution-participation se légitime sous l'onction égalitaire et légalitaire de l'espace public. L'égalité originelle est la condition sine qua non de l'élaboration de la Constitution d'un État se voulant républicain. Il y a d'autres conditions que les participants se doivent de satisfaire. L'espace public va se raccorder à d'autres espaces publics qui lui sont différents en fonction des médias, des sujets à aborder, des personnes humaines et des lieux. Il est question de former démocratiquement l'opinion publique quel que soit le citoyen qui parvient à intégrer les voix marginales. L'espoir réside dans la vulgarisation de la liberté d'association, les "*pouvoirs intermédiaires*", la solidarité. Il revient sans doute aux organisations coopératives et aux partis politiques, en rétablissant la solidarité sans omettre d'en inciter à la responsabilisation des citoyens, de faire de l'éducation civique le contrepoids de l'apathie et de l'égoïsme. La délibération trouve l'espace de sa réalisation-démocratisation chez Habermas. Elle est la phase réflexive de radicalisation de la gestion démocratique de la société.

Pour N. Tenzer (1994, p. 402) « on ne vit pas en démocratie si une délibération généralisée à l'ensemble des citoyens ne s'exerce pas à un moment ou à un autre du processus politique – désignation des gouvernants, prise de décision, consultation du peuple ». La délibération se charge de donner à la démocratie les marques de sa réalisation, aidant à désigner les gouvernants, à prendre des décisions et à consulter le peuple. Habermas ne veut pas rester en marge de cette incontournable réalité démocratique. « La délibération devient une question philosophique à partir du moment où l'on vit dans une société où, apparaissant comme anonyme, l'expression de l'opinion n'est plus repérable dans la singularité du citoyen qui l'énonce, mais devient collective et publique non seulement dans son lieu d'exercice – ce qui est le cas de toute expression politique –, mais dans ses modalités de formation » (N. Tenzer, 1994, p. 402). La délibération, en donnant au citoyen le cadre et les moyens de son expression publique, devient cette manière d'accéder à la citoyenneté.

Sans doute, dans le processus de radicalisation de la démocratie prônée par Habermas, la délibération occupe-t-elle une place indispensable dans la rationalisation-démocratisation de la société. La délibération attribue à la démocratie le qualificatif de démocratie délibérative. Avec Habermas, la concertation entre les sujets rationnels dans leur prise de décisions a un caractère procédural. En fait, tout concourt à accentuer la radicalisation de la gestion de la société et à faire comprendre aux humains que l'homme n'est rien sans les autres. Il ressort que tout doit se faire par l'humain et pour l'humain dans une optique de vulgarisation de la société. Un processus de rapprochement des hommes voit le jour et favorise la radicalisation de la gestion de la société sur des bases délibératives.

La notion de délibération renvoie à la volonté de se persuader des raisons tenant compte des revendications des autres et celles exprimées par soi-même. « Par la délibération, l'individu prend conscience de sa dépendance à l'égard de la société » (N. Tenzer, 1994, p. 410). La délibération est de l'ordre des échanges de vues sur la base de la bonne foi des participants qui comprennent la nécessité de préserver les intérêts vitaux de la communauté. Le scrutin représente cette confrontation des jugements. L'arène politique est légitimée par la force des opinions autorisant la conquête du pouvoir qui va faire de la discussion politique une force d'obligation.

Il arrive que la délibération acquière un savoir-faire empirique dans son processus de démocratisation en tenant compte des formes de communication qui participent à la formation de la volonté commune. C'est ainsi que la volonté commune va se former par l'entente éthique sur l'identité collective sans omettre sa dynamisation par la péréquation des intérêts et le compromis. Il s'ensuit que la volonté commune se forme par la rationalisation de son choix, en terme de finalité. Il est question de se donner les moyens appropriés dans son processus de rationalisation-démocratisation. La volonté commune se forme sur la base de justification morale et d'examen de la cohérence juridique.

En somme, la délibération se constitue en un médium d'unification des interprétations et des aspirations humaines en étant le véritable dépassement des positions tranchées que soutient le complexe libéralisme-républicanisme. La théorie de l'argumentation ou logique informelle va faire de la délibération l'espace d'argumentation où le processus, la procédure et la production d'éléments deviennent les caractéristiques de sa crédibilité, car la délibération est « conçue comme une poursuite par des moyens réflexifs de l'activité orientée vers l'intercompréhension » (J. Habermas, 1987, p. 41). Il est question de permettre aux sujets de participer rationnellement à la gestion des affaires publiques de la société en se comprenant mutuellement.

La délibération va ainsi se charger de former la volonté commune tout en rationalisant davantage l'opinion politique. Dans le monde vécu, les sujets rationnels font de la discussion politique une force d'obligation permettant aux participants d'échanger sur les bases de leur bonne foi et de la préservation des intérêts vitaux des communautés. La délibération ne manquera pas de puiser dans la communication les ressources de sa légitimité. La radicalisation de la gestion ne se fait-elle pas sur la base de promotion d'une société communicationnellement pacifiée ?

3. Pour une société communicationnellement pacifiée

La mise en place d'une société communicationnellement pacifiée est sans doute de l'ordre d'une ambition nouvelle où il s'agit d'appliquer la théorie de la discussion à la morale et renouveler « la conception du droit positif dans le contexte démocratique contemporain » (C. Audard, 2002, p. 97). Ici, un triptyque morale-droit-démocratie prend forme en invitant à pacifier communicationnellement la société. « La normativité du droit et de la justice ne peut naître que de l'autonomie morale des citoyens eux-mêmes, de la coopération et de la discussion entre eux dans des conditions de liberté et d'égalité, de telle sorte qu'ils fassent un usage de leur droit de communication qui soit orienté vers le bien public » (C. Audard, 2002, p. 96). C'est dans une logique juridico-morale et/ou morale-juridique de coopération et de discussion entre les citoyens en vue de remplir les conditions de liberté et d'égalité qu'il faut déployer sa civilité où le droit de communication est orienté vers le bien public, la dynamisation de l'espace public.

Il faut faire face à la fragilité des démocraties dans une mondialisation qui impose les diktats de l'économie. En fait, « il ne suffit pas (...) pour un État de posséder les institutions de l'État de droit, du *Rechtsstaat* ou du *rule of law*. Il faut encore pouvoir les compléter par une culture politique démocratique et une société civile vivantes, émancipées par rapport au pouvoir politique » (C. Audard, 2002, p. 97). Ainsi, la mise sous tutelle institutionnelle/constitutionnelle et la promotion de l'État de droit ne suffisent pas pour parler d'une excellente démocratisation, d'un modèle de démocratie. Il importe de trouver un contre-pouvoir émancipé, plus émancipé que le pouvoir politique. Il est question de recourir à une culture politique démocratique et une société civile vivantes, plus émancipées, plus dynamiques.

La pacification communicationnelle de la société n'est possible que dans l'espace public, concept introduit par Habermas, bien que « Nancy Fraser souligne néanmoins certains défauts de sa définition » (I. Aubert, 2019, p. 63). Parlant d'espace public, I. Aubert (2019, p. 65) soutient en ces termes :

[Reconnaissant] bien la réalité d'une pluralité d'espaces publics partiels allant des arènes les plus informelles et épisodiques (café, rue) jusqu'aux espaces publics abstraits des médias de masse en passant par les espaces publics organisés (associations, réunions syndicales, concerts rock), (...) Habermas veille à élaborer un modèle qui, en partant d'une analyse immanente de la réalité sociale, reste prudent dans l'usage des représentations qu'il en fournit.

L'espace public habermassien est original et découle d'une probable inflexion normative forçant à découvrir le potentiel émancipateur qu'il décèle en tant que modèle. Sa dimension agnostique se perçoit dans la souveraineté populaire comme une procédure.

La pacification communicationnelle de la société passe inexorablement par la formation de la volonté commune dans l'atmosphère démocratique. Ainsi, la conception habermassienne de la démocratie réside dans sa concrétisation « dans un droit et dans des institutions démocratiques, à

savoir dans une volonté commune obtenue démocratiquement et n'ayant aucune autre vocation que d'affirmer, sur le niveau démocratique, le *nous* juridique sans porter ombrage à l'autonomie privée. C'est justement à ce stade que l'intersubjectivité doit se confirmer politiquement par la formation d'une volonté commune » (B. Melkevik, 2010, p. 59). Il en ressort que l'attente de la démocratie doit s'appuyer sur l'idée de l'autolégislation. Il est question d'une « coupure dans le concept des droits fondamentaux entre ceux qui expriment l'intérêt égal de tous les membres d'une société politique et ceux qui expriment les intérêts particuliers » (B. Melkevik, 2010, p. 60). Pour J. Habermas (1997, p. 485), « les destinataires du droit ne peuvent pas s'imaginer en être les auteurs si le Législateur a découvert les droits de l'homme comme des faits moraux pour se contenter ensuite de leur conférer un statut positif ».

L'obtention de la société communicationnellement pacifiée est ouverte et ne se dynamise que dans la complexité de la civilisation puisqu'il sera toujours question d'aller à la quête du consensus en rétablissant toujours la discussion dans une permanente logique de promotion de la volonté commune dans un esprit délibératif.

Conclusion

En définitive, l'ère de la démocratie étant celle de la révolution des hommes sur la base de la radicalisation de la gestion démocratique de la société, l'on s'engage dans la conquête du sens de la rationalisation radicale de la vie sociale des hommes. Toute démocratisation, qui doit pouvoir s'insérer dans la forme rationnelle de gouvernement permettant à tout citoyen d'afficher sa citoyenneté sur la base communicationnellement pacifiée, est une révolution. Ce qui va faire de la délibération, l'espace public de promotion de toute humanisation, du total balisage de tout égoïsme et de l'éradication de la violence, le dépassement des positions tranchées que soutient le complexe libéralisme-républicanisme.

Dans une logique informelle de la délibération, la discussion, sur fond d'argumentation, permettra à l'espace public de se dynamiser là où le processus, la procédure et la production d'éléments se constituent en des caractéristiques de sa crédibilité. L'argumentation va demeurer « le moyen disponible permettant de s'assurer de la vérité, car il n'existe aucune autre manière d'examiner les prétentions à la vérité devenues problématiques » (J. Habermas, 2001, p. 302). La « poursuite par des moyens réflexifs de l'activité orientée vers l'intercompréhension » (J. Habermas, 1987, p. 41) qui n'est rien d'autre que l'usage de la délibération va permettre aux sujets rationnels de participer rationnellement et/ou communicationnellement à la pacification de la société sur la base d'une gestion radicale de la société. Communicationnellement, l'on vire inexorablement dans une logique de radicalisation dans la gestion de la société où « l'homme doit être citoyen pour être ce qu'il doit être, c'est-à-dire sujet raisonnable, homme au sens plein du terme » (B. Bourgeois, 1990, p. 26).

Références bibliographiques

ABENSOUR Miguel, 2004, *La Démocratie contre l'État. Marx et le moment machiavélien*, Paris, Félin.

AUBERT Isabelle, 2019, « Espace public et inclusion : la conception habermassienne de la démocratie en débat » in *Revue Citées, Philosophie, Politique, Histoire, "Jürgen Habermas politique"*, Paris, P.U.F.

AUDARD Catherine, 2002, « Le principe de légitimité démocratique et le débat Rawls-Habermas » in *Habermas. L'usage public de la raison*, Paris, P.U.F., p. 95-133.

BOURGEOIS Bernard, 1990, *Philosophie et droits de l'homme de Kant à Marx*, Paris, P.U.F.

DUVERGER Maurice, 1961, *Les régimes politiques*, Paris, P.U.F./Que sais-je?

FERRY Jean-Marc, 1987, *Habermas. L'éthique de la discussion*, Paris, P.U.F.

HABER Stéphane, 2001, *Jürgen Habermas. Une introduction*, Paris, La découverte.

HABERMAS Jürgen, 1973, *La technique et la science comme « idéologie »*, trad.fr Jean-René Ladmiral, Paris, Gallimard.

HABERMAS Jürgen, 1978, *Raison et légitimité. Problème de légitimation dans le capitalisme avancé*, trad.fr Jean Coste, Paris, Payot.

HABERMAS Jürgen, 1987, *Logique des sciences sociales et autres essais*, trad.fr R. Rochlitz, Paris, P.U.F.

HABERMAS Jürgen, 1987, *Théorie de l'agir communicationnel. Rationalité de l'agir et rationalisation de la société*, T.1, trad.fr Jean-Marc Ferry, Paris, Fayard.

HABERMAS Jürgen, 1997, *Droit et démocratie. Entre faits et normes*, trad.fr R. Rochlitz et Christian Bouchindhomme, Paris, Gallimard.

HABERMAS Jürgen, 2001, *Vérité et justification*, trad.fr Rainer Rochlitz, Paris, Gallimard.

HABERMAS Jürgen, 2002, « Valeurs et normes. À propos du pragmatisme kantien de Hilary Putnam » in *Habermas. L'usage public de la raison*, Paris, P.U.F.

HABERMAS Jürgen, 2003, *L'intégration républicaine. Essais de théorie politique*, trad.fr Rainer Rochlitz, Paris, Fayard.

HABERMAS Jürgen, 2003, « Au-delà du libéralisme et du républicanisme, la démocratie délibérative » in *Raison publique*, Revue biannuelle d'étude des sociétés démocratiques et pluralistes, n°1, trad.fr Solange Chavel, Paris, Bayard, p. 40-57.

HABERMAS Jürgen, 2018, *Parcours 1 (1971-1989). Sociologie et théorie du langage. Pensée postmétaphysique*, trad.fr Christian Bouchindhomme et Rainer Rochlitz, revu et actualisé par Frédéric Joly, Paris, Gallimard.

MELKEVIK Bjarne, 2010, *Habermas, droit et démocratie délibérative*, Québec, Les Presses Universitaires de l'Université Laval.

POAMÉ Lazare Marcellin, 2000, « La démocratie comme marche philosophique de l'humanité » in *Le Korè (à la conquête de l'homme) Revue ivoirienne de philosophie et de culture*, n°30, p. 55-88.

POAMÉ Lazare Marcellin, 2001, « Éthique procédurale de la discussion » in *Nouvelle encyclopédie de Bioéthique*, Bruxelles, De Boeck Université, p. 409-412.

ROMAN Sébastien, 2015, « Consensus et utopie. Lecture de Habermas par Paul Ricœur » in *Esprit, Revue international*, France, Transfert Sarl, p. 69-79.

TENZER Nicolas, 1994, *Philosophie politique*, Paris, P.U.F.

ZARKA Yves Charles, 2012, « Fondements philosophiques d'une Europe démocratique » in *Fondements de la politique*, Dir. Yves Charles Zarka, Refaire l'Europe avec Jürgen Habermas, Paris, P.U.F.